



Réseaux de centres
d'excellence

Networks of Centres
of Excellence

Réseaux de centres d'excellence

Guide sur la lettre d'intention

Concours 2005 de Nouveaux Réseaux RCE

Le Programme des RCE est une initiative fédérale administrée conjointement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), en partenariat avec Industrie Canada.

Table des matières

Programme des réseaux de centres
d'excellence

Contexte

But

Résultats attendus

Catégories de titulaires

Admissibilité des réseaux

Processus de concours

Financement en vue de la préparation
d'une demande détaillée

Budget du Concours 2005 de nouveaux
réseaux RCE

Concours 2005 de renouvellement

Calendrier : Concours 2005 de nouveaux
réseaux RCE

Critères du programme

Processus d'évaluation et décisionnel

Comité de direction des RCE

Comité de sélection

Comités d'experts

Lignes directrices sur la préparation d'une lettre
d'intention

Date limite

Nombre d'exemplaires

Adresse postale

Présentation générale

Rappel

Liste de contrôle

Canada



Programme des Réseaux de centres d'excellence

Contexte

Le Programme des réseaux de centres d'excellence (RCE) fait partie intégrante de la Stratégie d'innovation du gouvernement fédéral. Il consiste à investir dans la recherche et le talent d'entrepreneuriat au Canada pour transformer l'innovation en avantages économiques et sociaux pour tous les Canadiens.

Le Comité de direction des RCE sollicite des lettres d'intention dans le cadre du concours de 2005 destiné à établir de nouveaux réseaux RCE qui se pencheront sur des enjeux importants pour le Canada. Environ 10 millions de dollars par année seront disponibles pour appuyer deux ou trois nouveaux réseaux RCE qui élaboreront des approches de recherche novatrices qui transcendent les frontières disciplinaires et sectorielles traditionnelles.

Les candidats éventuels trouveront dans le *Guide du Programme des RCE* des renseignements détaillés sur le Programme des RCE.

But

Le Programme des RCE vise à mobiliser les chercheurs canadiens des milieux universitaire, privé et public en vue du développement de l'économie nationale et de l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens. Le but du programme concorde avec les trois piliers de la stratégie fédérale en sciences et technologie et les renforce en créant des emplois durables et en contribuant à la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de vie et à l'avancement des connaissances.

Résultats attendus

Le but du Programme des RCE est accomplie par l'intermédiaire d'investissements dans des réseaux de recherche **nationaux** qui :

- stimuleront la recherche de pointe, fondamentale et appliquée, et concurrentielle sur le plan international dans des domaines

essentiels au développement socio-économique du Canada;

- formeront des chercheurs de calibre international dans des domaines essentiels à la productivité et à la croissance économique du Canada et les inciteront à demeurer au pays;
- créeront des partenariats de recherche multidisciplinaires et multisectoriels de portée nationale qui intègrent les priorités de tous les participants en matière de recherche et développement;
- accéléreront la communication des résultats de recherche au sein des réseaux et auprès des organismes canadiens en mesure de les exploiter au profit du développement socio-économique du pays.

Catégories de titulaires

Les chercheurs et les organisations qui reçoivent des fonds de recherche des RCE doivent satisfaire aux conditions générales d'admissibilité de l'un des trois organismes subventionnaires fédéraux. Les organisations qui ont droit aux fonds de recherche comprennent :

- les universités;
- les hôpitaux affiliés et les instituts de recherche;
- les établissements d'enseignement postsecondaire ayant un mandat de recherche.

Même s'ils ne sont pas admissibles aux fonds de recherche des RCE, les participants du gouvernement et du secteur privé sont invités à jouer un rôle actif dans le réseau.

Un consortium d'entreprises peut recevoir des fonds pour administrer un réseau et peut agir à titre d'établissement hôte.

Les responsabilités de l'établissement hôte sont décrites dans le *Guide du Programme des RCE*.

Admissibilité des réseaux

L'objectif du concours de 2005 est de financer de nouveaux réseaux RCE. Les réseaux financés pour deux cycles de financement de 7 ans ne sont pas admissibles à des fonds additionnels des RCE autres que les



subventions de gestion de la recherche (voir les détails dans le Guide du programme des RCE). Les lettres d'intention et les demandes détaillées seront examinées afin de déterminer si elles sont admissibles. Les propositions de réseaux qui poursuivraient les activités d'un réseau actuellement financé par les RCE ou l'ayant déjà été ne sont pas admissibles et seront rejetées du concours de 2005 de nouveaux réseaux. Seules les propositions de nouveaux réseaux seront prises en considération pour le concours de 2005.

S'il y a un chevauchement important ou qu'il est probable qu'un tel chevauchement soit perçu entre un réseau proposé et un réseau des RCE actuellement financé ou l'ayant déjà été, le candidat doit annexer une courte explication à sa lettre d'intention. Dans ce cas, la courte explication (maximum de 3 pages) doit comparer les aspects du nouveau réseau proposé aux réseaux des RCE actuellement financés ou qui l'ayant déjà été (p. ex., la mission stratégique, le programme de recherche, les thèmes de recherche, les directeurs de recherche thématique proposés, les membres proposés du comité de gestion de la recherche et les membres proposés du conseil d'administration). Des mesures quantifiables des différences doivent être fournies.

Les décisions finales en matière d'admissibilité seront prises par le Comité de direction des RCE.

Processus de concours

Chaque lettre d'intention doit exposer les grandes lignes d'un réseau proposé et expliquer comment ce réseau contribuera à l'atteinte des objectifs du Programme des RCE. Les lettres d'intention seront utilisées pour présélectionner des réseaux potentiels. La date limite pour la présentation de ces lettres est **lundi, le 8 septembre 2003, 17 h, heure avancée de l'est.**

À la suite de l'examen des lettres d'intention, certains groupes de candidats seront invités à présenter des demandes détaillées au plus tard **lundi, le 8 mars 2004**. Dans les cas appropriés, la Direction des RCE enverra des commentaires écrits aux groupes de candidats invités.

Financement en vue de la préparation d'une demande détaillée

Les candidats dont la lettre d'intention pour un nouveau réseau RCE est retenue en présélection pourront demander un financement des RCE pour les aider à préparer une demande détaillée. Ces fonds, pouvant aller jusqu'à \$25,000, seront mis à leur disposition pendant une période de six mois, et peuvent servir à couvrir les frais liés à l'élaboration de la demande, notamment les déplacements, les communications, les ateliers, ainsi que des services de secrétariat, de bureau et de coordination.

Pour demander un financement pour préparer une demande détaillée pour un nouveau réseau, les candidats doivent présenter une lettre d'une page expliquant le budget dont ils ont besoin et comprenant une brève justification des dépenses admissibles proposées.

Budget du Concours 2005 de nouveaux réseaux RCE

Le budget total du concours de 2005 pour la création de nouveaux réseaux se chiffre à environ **10 millions de dollars par année**. Les nouveaux réseaux retenus devraient faire l'objet d'une annonce en **juillet 2004** et entreprendre leurs activités à l'automne de la même année. En vue de permettre aux nouveaux réseaux de démarrer graduellement, le financement de la première année sera étalé sur 18 mois. Aux fins de planification, utilisez la structure financière suivante :

2004-2005	Année « 0 »	0,5 millions de dollars
2005-2006	Année 1	9 millions de dollars
2006-2007	Année 2	9 millions de dollars
2007-2008	Année 3	10 millions de dollars
2008-2009	Année 4	10 millions de dollars



Concours 2005 de renouvellement

Un concours de renouvellement se tiendra en parallèle avec le concours des nouveaux réseaux de 2005. Le concours de renouvellement s'adressera aux réseaux RCE financés avec la cohorte de 1998 (c. à d., RCA, ICIP, GEOIDE et MaTICS) qui cherchent à obtenir un second cycle de financement. Le budget du concours de renouvellement sera de 13,5 millions de dollars par année.

Un seul Comité de sélection évaluera les propositions du concours de renouvellement de 2005 et du concours de nouveaux réseaux RCE de 2005. Son budget total sera d'environ 23,5 millions de dollars par année. Selon la qualité des propositions (c'est-à-dire, les propositions de renouvellement et de nouveaux réseaux), les fonds non dépensés pour l'établissement de nouveaux réseaux peuvent être transférés pour les réseaux en renouvellement ou vice-versa.

Calendrier : Concours 2005 de nouveaux réseaux RCE

Dates	Étape Clé
Vendredi, 28 mars 2003	Annonce du Concours
Mai 2003	Rencontres d'Information à Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa, Montréal et Halifax. Consultez notre site Web www.nce.gc.ca pour plus de détails.
Lundi, 8 Septembre, 2003	Date limite pour les LI
Nov. 2003	Invitations des demandes détaillées
Lundi, 8 mars, 2004	Date limite pour les demandes détaillées
Avril 2004	Évaluation par les Comités d'experts
Juillet 2004	Annonce des nouveaux réseaux
Sept./Oct. 2004	Signatures des Ententes de financement et de réseau
Automne 2004	Les nouveaux réseaux RCE débutent leurs activités



Critères du programme

Afin que les objectifs du Programme soient atteints, les demandes sont évaluées en fonction des cinq critères résumés ci-après. Pendant la période de validité de la subvention, les réseaux retenus sont évalués en fonction de ces critères. L'excellence de la recherche est une condition *sine qua non* pour le maintien d'une subvention des RCE. Ce n'est cependant pas la condition suffisante car les objectifs du programme sont aussi reflétés dans les quatre autres critères du programme.

Les cinq critères du programme sont décrits ci-après.

Excellence du programme de recherche

- L'excellence, l'orientation et la cohérence du programme de recherche;
- Les réalisations des chercheurs et leur aptitude à contribuer au programme de recherche;
- La valeur ajoutée découlant d'une approche en réseau, sur le plan de la qualité de la recherche et des buts à atteindre;
- La mesure dans laquelle le programme aidera le Canada à s'imposer comme chef de file dans des domaines de recherche qui ont d'importantes retombées socio-économiques;
- La mesure dans laquelle les questions de l'heure sur le plan social et éthique seront prises en compte, s'il y a lieu, dans le programme de recherche;
- Les liens entre le programme de recherche et des travaux semblables menés au Canada et à l'étranger.

Formation de personnel hautement qualifié

- L'aptitude à former des chercheurs de haut calibre dans des domaines de recherche et des secteurs technologiques essentiels à la productivité, à la croissance économique, à la politique publique et à la qualité de vie au Canada, et à les inciter à demeurer au pays;

- Les stratégies de formation qui favorisent une approche multidisciplinaire et multisectorielle en matière de recherche et encouragent les stagiaires à considérer les conséquences économiques, sociales et éthiques de leurs travaux.

Fonctionnement en réseau et partenariats

- L'établissement de liens solides en matière de recherche et de développement technologique entre les participants des établissements universitaires, les organismes fédéraux et provinciaux et le secteur privé;
- Une approche multidisciplinaire et multisectorielle du programme de recherche;
- La preuve que des efforts ont été faits pour mobiliser au sein du réseau tous les groupes compétents;
- L'optimisation des ressources par la mise en commun de l'appareillage, des installations de recherche, des bases de données et du personnel;
- L'existence, la nature et la portée des contributions du secteur privé et des organismes fédéraux et provinciaux, et la possibilité qu'elles augmentent à mesure que les travaux progressent.

Transfert et exploitation de connaissances et de la technologie

- La possibilité de création de nouveaux produits, procédés ou services susceptibles d'être exploités par des entreprises œuvrant au pays et capables de renforcer la base industrielle canadienne, d'accroître la productivité, et de favoriser la croissance économique et le développement social à long terme;
- La possibilité d'innovation sociale et la mise en œuvre de politiques publiques efficaces grâce à une collaboration avec le secteur public;
- Une collaboration efficace entre les secteurs privé et public dans le développement de la technologie et des



marchés, et l'élaboration des politiques publiques;

- L'impact prévu ou potentiel du transfert de connaissances et de la technologie sur les pratiques et la capacité scientifique et technologique des partenaires;
- La gestion et la protection efficaces de la propriété intellectuelle issue de la recherche financée par le réseau.

Gestion du réseau

Chaque réseau doit posséder une structure organisationnelle capable de gérer les fonctions de recherche et d'affaires d'un programme complexe multidisciplinaire et multi-institutionnel, qui comporte les caractéristiques suivantes :

- Un conseil d'administration et une structure de gestion par comités chargés de veiller à l'adoption et à l'application des décisions financières et des politiques pertinentes;
- Une direction et des compétences adéquates au sein des fonctions de recherche et de gestion;
- Des mécanismes efficaces de planification de la recherche et de budgétisation; et
- Des stratégies efficaces de communications internes et externes.

Processus d'évaluation et décisionnel

Comité de direction des RCE

Le Comité de direction des RCE est formé du président de chacun des trois organismes subventionnaires fédéraux et du sous-ministre d'Industrie Canada. Le Comité de direction :

- nommera les membres d'un Comité de sélection;
- choisira les groupes à inviter à présenter des demandes détaillées pour des nouveaux réseaux RCE;
- choisira les nouveaux réseaux RCE qui seront financés;
- établira les niveaux de financement.

Les décisions du Comité de direction des RCE sont finales et sans appel.

Comité de sélection

Le Comité de direction nommera un Comité de sélection dans le cadre du processus d'examen par les pairs. Il regroupera des spécialistes d'envergure internationale possédant une vaste expérience dans les domaines appuyés par les trois organismes subventionnaires. Toutes les recommandations du Comité de sélection sont transmises au Comité de direction. Le Comité de sélection :

- examinera les lettres d'intention en fonction des cinq critères du programme publiés des RCE;
- présentera des recommandations sur les groupes qui devraient être invités à présenter une demande détaillée;
- examinera les demandes détaillées en fonction des cinq critères du programme publiés des RCE;
- présentera des recommandations sur les nouveaux réseaux RCE qui devraient être financés et sur les niveaux de financement;
- fournira un rapport confidentiel à chaque groupe ayant présenté une demande détaillée;
- préparera un aperçu du concours à l'intention du public.

Le nom et l'affiliation des membres du Comité de sélection seront inclus dans le rapport final du Comité de sélection. Ce rapport sera disponible à www.rce.gc.ca une fois que les nouveaux réseaux auront été annoncés (voir le Calendrier, ci-dessus).

Comités d'experts

La Direction des RCE nommera un Comité d'experts interdisciplinaire pour examiner chaque demande détaillée. Chaque Comité :

- rencontrera les représentants d'un groupe de candidats;



- évaluera une demande détaillée au regard des cinq critères du programme publiés des RCE;
- fournira un rapport écrit et une évaluation détaillée des points forts et des lacunes;
- commentera le bien-fondé du budget demandé.

Chaque rapport des Comités d'experts sera présenté au Comité de sélection, au Comité de direction des RCE et finalement au groupe de candidats concerné. Nous demandons au président ou à un membre désigné de chaque Comité d'experts de rester à la disposition du Comité de sélection pendant qu'il délibère, et ce, afin de répondre aux questions et de fournir des renseignements supplémentaires.

Lignes directrices sur la préparation d'une lettre d'intention

La lettre d'intention fournit des renseignements sur le réseau RCE proposé en relation avec le but et les objectifs du Programme des RCE. Elle sera utilisée au moment de la présélection pour choisir les groupes qui seront invités à présenter une demande détaillée. Elle sera évaluée en fonction des cinq critères du programme sélection publiés des RCE.

La lettre d'intention **doit** être préparée en collaboration avec les autres parties intéressées. Les candidats doivent indiquer clairement de quelle manière la recherche du réseau proposé intégrera les priorités de l'industrie, du secteur utilisateur, de l'université et du gouvernement. Les participants des secteurs public et privé devraient être informés que leur degré de participation ainsi que leurs engagements en espèces ou en nature seront déterminants pour le succès du réseau.

Jusqu'à cinq lettres d'appui d'organismes intéressés **autres que des établissements d'enseignement peuvent** être incluses. Elles devraient indiquer brièvement la nature de l'appui prévu et de la participation éventuelle au réseau RCE proposé. Aucune lettre d'appui ne **doit** avoir plus de deux pages.

Date limite le lundi, 8 septembre 2003

La lettre d'intention doit parvenir à la Direction des RCE au plus tard à **17 h, heure avancée de l'est**.

Nombre d'exemplaires Un original plus cinq copies. Utiliser des agrafes; ne pas les relier.

Adresse postale Réseaux de centres d'excellence
350, rue Albert, 10^e étage,
salle de courrier
Ottawa (Ontario) K1A 1H5

Présentation générale

Dactylographiez à l'encre noire avec une qualité d'impression courrier (au minimum) et compter au plus six lignes au pouce. Si la taille de caractères que vous utilisez est mesurée en points (pts), elle doit correspondre à au moins 12 pts. Si la taille des caractères que vous utilisez est mesurée en pouces (car/po), elle doit correspondre à 10 car/po au maximum. Les caractères comprimés ne sont pas acceptés.

Utilisez des feuilles de papier blanc de 8 ½ sur 11 po (21,5 cm sur 28 cm). Laissez une marge d'au moins ¼ po (1,75 cm) tout autour. Inscrivez le titre du réseau en haut de chaque page et numérotez les pages consécutivement.

Des illustrations et des graphiques peuvent être inclus, mais seront comptés dans le nombre limite de pages indiqué ci-après. Le texte, les graphiques ou les illustrations peuvent être présentés en une ou en deux colonnes. **Tout matériel excédentaire sera retiré.**

La lettre d'intention doit fournir les renseignements suivants:

1. **Résumé** (utilisez la Section A du formulaire 2005 des lettre d'intention des RCE)

Le formulaire de demande de la lettre d'intention est posté dans le site Web des



RCE, à www.rce.gc.ca. Les renseignements suivants **doivent** être fournis :

- Directeur scientifique : nom, adresse postale, numéros de téléphone et de télécopieur, et adresse électronique du directeur scientifique proposé; un seul directeur scientifique doit être désigné dans la lettre d'intention.
- Titre : titre et acronyme du réseau proposé (dans les deux langues officielles), tel qu'il sera utilisé aux fins de publication et de communication
- Mots clés : jusqu'à dix mots clés se rapportant au réseau proposé;
- Nombre prévu de chercheurs universitaires : nombre prévu de chercheurs universitaires qui seraient financés par le réseau proposé (à l'exclusion des étudiants diplômés, des stagiaires postdoctoraux et des attachés de recherche);
- Nombre prévu d'établissements participants
- Budget total, fonds des RCE : total de la subvention à la ligne 10 de la Section B.
- Détails sur les lettres d'appui : pour un maximum de cinq lettres d'appui de parties intéressées, dressez une liste des signataires et des organisations auxquelles ils sont rattachés.
- Signatures : directeur scientifique et président ou chef de la direction de l'établissement hôte proposé.

2. Contexte socio-économique (1 page au maximum)

Afin d'aider le Comité de sélection à évaluer la lettre d'intention en utilisant les cinq critères du Programme, un sommaire du contexte dans lequel se situerait le réseau est requis.

Décrire la problématique abordée par le réseau et son programme de recherche proposée ainsi que ses retombées socio économiques incrémentielles pour le Canada.

3. Vision du réseau (½ page au maximum)

Afin d'aider le Comité de sélection lors de l'évaluation des cinq critères du programme, donnez un aperçu de ce que le réseau se propose d'accomplir, dont ses buts et ses objectifs précis. La vision doit décrire les résultats finaux attendus de la recherche après 7 ans, spécifiquement en ce qui concerne les impacts et résultats prévus pour les partenaires et le secteur des utilisateurs.

4. Excellence du programme de recherche

Afin d'aider le Comité de sélection à évaluer l'excellence de la recherche, des renseignements sur les antécédents des principaux responsables sont requis.

Biographies : directeur scientifique et chefs de thèmes de programme de recherche (2 pages au maximum)

- Fournissez une liste (ou un tableau) du nom et de l'affiliation des chefs de thèmes du programme de recherche proposés qui ont convenu de participer aux activités du réseau.
- Résumez les réalisations pertinentes du directeur scientifique et des chefs de thèmes du programme de recherche dans de brèves biographies (jusqu'à 200 mots chacune).

Plan Stratégique (2 pages au maximum)

Les programmes de recherche du réseau doivent être établis en collaboration avec les parties intéressées et intégrer les priorités de l'industrie, des secteurs utilisateurs, de l'université et du gouvernement. Les candidats doivent élaborer des approches de recherche qui favorisent la collaboration interdisciplinaire. Donnez un aperçu du plan



stratégique et du programme de recherche proposés, y compris les éléments suivants :

- un court sommaire de l'état actuel des connaissances dans le domaine;
- l'étendue du programme de recherche, de même que son orientation et ses objectifs;
- l'intégration des projets et des thèmes dans un programme de recherche cohérent;
- une explication des relations entre le programme de recherche et les travaux analogues menés ailleurs au Canada et à l'étranger;
- la valeur incrémentielle prévue du réseau par rapport aux autres initiatives dans ce domaine (p. ex., centres d'excellence provinciaux, instituts des IRSC, autres consortiums ou initiatives de recherche);
- des précisions sur la synergie prévue avec d'autres groupes, s'il y a lieu.

5. Formation de Personnel hautement qualifié (½ page au maximum)

Exposez la stratégie du réseau pour former du personnel hautement qualifié et accroître la valeur sur le marché des stagiaires en relation avec les besoins du secteur utilisateur. Parlez de la capacité du secteur utilisateur d'absorber le personnel formé par le réseau.

6. Fonctionnement en réseau et partenariats (1 page au maximum)

Le travail en partenariat vise à intégrer les équipes et les programmes de recherche ainsi qu'à favoriser les interactions et les partenariats efficaces avec le secteur utilisateur en dehors de la communauté universitaire.

- Parlez des liens existants et de la stratégie pour en établir de nouveaux avec les universités, l'industrie et les gouvernements partout au Canada; si une expertise internationale est requise, expliquez;

- Justifiez le niveau prévu d'appui consenti par d'autres sources et décrivez la stratégie du réseau pour atteindre les niveaux prévus de contribution;
- Parlez de la nature et de la portée de la participation proposée du secteur industriel et utilisateur dans la recherche.

Lettres d'appui de parties intéressées autres que des établissements d'enseignement (au plus deux pages par lettre)

Jusqu'à cinq lettres d'appui d'organismes intéressés **autres que des établissements d'enseignement peuvent** être incluses. Les lettres d'appui doivent mentionner explicitement le réseau proposé et devraient :

- provenir d'un cadre supérieur qui a de l'influence sur un budget de recherche;
- engager l'organisme partenaire en termes d'appui en espèces et/ou en nature;
- montrer comment le réseau proposé aiderait l'organisme partenaire; et
- indiquer les associations actuelles ou passées avec le candidat.

7. Transfert et exploitation de connaissances et de la technologie (1 page au maximum)

- Parlez du potentiel de nouveaux produits, processus ou services qui pourraient être commercialisés par des entreprises au Canada. Indiquez brièvement comment ces produits ou services renforceraient la base industrielle canadienne, amélioreraient la productivité et contribueraient à la croissance économique et aux avantages sociaux à long terme.
- Indiquez comment le réseau créera un environnement qui favorise les possibilités de collaboration avec les secteurs privé et public. Donnez des exemples concrets comme l'application de la recherche à la technologie, le développement de marchés, les



systèmes de santé et/ou les innovations en matière de politique publique.

- Parlez de l'incidence potentielle, sur une période de sept ans, sur la productivité, les systèmes de santé et/ou les politiques publiques au Canada.

8. Gestion (1 page au maximum, incluant un organigramme de ½ page)

Les exigences de base en ce qui concerne la gestion du réseau sont indiquées dans le *Guide du Programme des RCE, l'entente de financement des RCE et l'entente de réseau des RCE*. Ces trois documents se trouvent sur le site Web des RCE.

Une solide structure de gestion où les responsabilités sont clairement définies pour établir le plan et l'orientation stratégiques du réseau est essentielle.

- Indiquez la structure de gestion proposée du réseau.
- Parlez de la nature et de la portée de la participation proposée des secteurs industriel et utilisateur dans la planification de la recherche ainsi que dans la direction et la gestion du réseau.
- Exposez les structures administratives et opérationnelles en montrant comment elles permettraient de coordonner les activités, de surveiller les progrès, d'établir des calendriers et d'affecter les ressources.

Budget préliminaire

- Veuillez utiliser la Section B du formulaire 2005 de la lettre d'intention pour indiquer les dépenses prévues sur les fonds des RCE pour l'ensemble du réseau. Arrondissez toutes les estimations au 0,1 million de dollar le plus près. Fournissez les estimations préliminaires pour les années 0 à 4. Voir le *Guide du Programme des RCE* pour des renseignements sur les dépenses admissibles et l'utilisation des fonds des RCE.

- Veuillez noter que le versement des fonds pour la première année de financement aux nouveaux réseaux sera étalé sur les 18 premiers mois (voir la section « Processus de concours »).

- Dans la Section C du formulaire 2005 de la lettre d'intention, fournissez toute explication requise concernant le budget. Utilisez l'espace prévu seulement (environ ½ page).

Lettre de présentation de l'établissement hôte (1 page au maximum)

Une lettre doit être signée par le directeur scientifique proposé et le président ou le chef de la direction de l'établissement qui propose d'abriter le centre administratif du réseau. La lettre doit indiquer la nature de l'appui prévu de l'établissement hôte. Les établissements hôtes jouent un rôle important dans les réseaux RCE, par le biais de l'appui au centre administratif et la participation dans la gouvernance du réseau comme membre votant d'office du conseil d'administration.

Les signatures de la lettre doivent être les mêmes que les signatures de la Section A du formulaire de demande.



Rappel

La date limite pour la présentation des lettres d'intention pour des nouveaux réseaux RCE est **le 8 septembre 2003, 17 h HAE**. Envoyez l'original et cinq copies à la Direction des RCE :

**Réseaux de centres d'excellence
350, rue Albert, 10^e étage,
salle de courrier
Ottawa (Ontario) K1A 1H5**

Des tableaux, graphiques et figures peuvent être inclus, mais seront comptés dans le nombre limite de pages indiqués ci-dessus. **Tout matériel excédentaire sera retiré.**

Le *Guide sur la lettre d'intention* pour le concours de 2005, le formulaire de demande Lettre d'intention des RCE, et des renseignements détaillés sur le Programme des RCE se trouvent à l'adresse www.rce.gc.ca.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Programme des RCE à :

**Téléphone : (613) 995-6010
Télécopieur : (613) 992-7356
Courriel : info@rce.gc.ca**



Liste de contrôle

Aucune lettre d'intention **ne doit pas dépasser** 23 pages, lesquelles comprennent le formulaire de demande et sont présentées dans l'ordre suivant. Une courte explication (maximum de 3 pages) devrait être annexée, s'il y a un chevauchement important avec un réseau des RCE actuellement financé ou l'ayant déjà été, afin de démontrer que la lettre d'intention est pour un nouveau réseau RCE (voir la section sur l'admissibilité des réseaux):

	1	1 page	Section A du formulaire 2005 des lettres d'intention des RCE
	2	1 page	Contexte socio économique
	3	½ page	Vision du réseau
	4		Excellence du Programme de recherche
		2 pages	<i>Biographies : directeur scientifique et chefs de thèmes</i>
		2 pages	<i>Plan Stratégique</i>
	5	½ page	Formation de Personnel hautement qualifié
	6		Fonctionnement en réseau et partenariats
		1 page	<i>Discussion</i>
		10 pages	<i>Jusqu'à cinq (5) lettres d'appui d'intervenants autres que des établissements d'enseignement (au plus deux pages chacune)</i>
	7	1 page	Transfert et exploitation de connaissances et de la technologie
	8	1 page	Gestion (y compris un organigramme de ½ page)
		1 page	Section B et C du formulaire 2005 des lettres d'intention des RCE
		2 pages	Lettre de présentation de l'établissement hôte

